



Monsieur le Proviseur

Aux

Parents d'élèves



Madame, Monsieur,

Je vous informe que la campagne de demandes de bourses de Collège se déroule **jusqu'au 21 octobre 2021**. Les demandes peuvent être :

- **saisies en ligne** sur le portail « Scolarité Services » accessible en vous connectant à l'adresse suivante : **<http://teleservices.ac-bordeaux.fr/ts>**

Ce service en ligne permet aux responsables d'élèves de formuler leur demande de bourse de collège, mais également d'accéder à différents **services pédagogiques et administratifs (notes, absences, cahier de texte, compétences...)**.

Chaque responsable d'élève possède **ses propres identifiants**. En cas de difficultés, veuillez contacter le secrétariat du Collège.

- présentées à l'aide du **formulaire papier** que vous voudrez bien retirer auprès du service intendance du Collège. Dans ce cas, vous devrez impérativement joindre l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

Affaire suivie par
Laurent Candau,
Service Intendance

Téléphone
05 59 36 36 00
Fax
05 59 36 53 62
Mél :

Laurent.candau@ac-bordeaux.fr

LES DEMANDES DE BOURSE DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT EFFECTUEES AVANT LE 21 OCTOBRE DERNIER DELAI.

Lycée Jules Supervielle
Collège Tristan Derème

6, boulevard François
Mitterrad
64 400 OLORON-SAINTE-MARIE

En cas de difficultés dans la constitution du dossier de bourse, vous devez contacter **le service intendance du Collège** qui vous aidera à effectuer votre demande.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier **d'une bourse de collège pour votre enfant :**

<http://education-oloron.ac-bordeaux.fr>

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds revenus 2020 à ne pas dépasser (Avis imposition 2021)	15795	19440	23085	26730	30376	34021	37666	41311

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur